



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 5 décembre 2023

Investissement 2024 : Installation d'un traitement UV pour la source du Moulin à Noréaz

Pour répondre au plan d'investissement établi dans le PIEP harmonisé de la commune de Prez, notre service technique et exploitant réseau nous conseille de prioriser le traitement UV de l'eau en provenance de la source du Moulin, qui alimente Noréaz. Cette source est l'unique ressource pour le village de Noréaz. Une pollution priverait toute la population d'eau potable, possiblement sur plusieurs jours.

La pose de l'installation de traitement UV est une obligation selon le PIEP, mais fait également sens au vu des risques qu'elle couvre. Cet investissement n'affecte aucunement le budget, puisqu'il est couvert par la taxe de base.

Le montant de l'investissement comprend également différentes adaptations et la pose d'un compteur au réservoir des Rueyres.

Montant de l'investissement : CHF 90'000.-- HT, **soit CHF 97'290.-- TTC.**

Montants HT	Montant net TTC	taux amortissement %	Amortissement annuel	intérêts annuels à 2.1%	Coût total annuel
CHF 90'000	CHF 97'290	3%	CHF 2'918.70	CHF 2'043.09	CHF 4'961.79

Cet investissement prévu pour 2024 sera financé par un emprunt bancaire.

Le Conseil communal

Prez-vers-Noréaz, le 15 novembre 2023